

Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch
Tél : 02.97.54.87.03
Télécopie : 02.97.54.87.06
Mél : <mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr>

Vannes, le 21 décembre 2018

COMMUNIQUE de PRESSE

Contrôle alcoolémie mené sur un navire de transport de voyageurs

18 décembre 2018

Le Mardi 18 décembre, l'Unité Littorale des Affaires Maritimes de la Délégation à la Mer et au Littoral (DDTM/DML), appuyée par le Peloton Motorisé de Gendarmerie de Brech'h, a mené des contrôles d'alcoolémie sur un navire à passagers effectuant une **ligne régulière à partir de Port-Maria à Quiberon**.

Ce contrôle, qui s'est porté sur les **9 membres d'équipage du navire n'a révélé aucun taux anormal d'alcoolémie**.

Il s'agit du deuxième contrôle de ce type mené dans le département depuis le mois de septembre. **Le Morbihan est le premier département au niveau national à diligenter des contrôles d'alcoolémie sur les navires professionnels**.

Ce type d'opération est totalement innovant dans le secteur maritime et dû à une évolution réglementaire qui autorise les Affaires maritimes, dans le but évident de protéger les usagers, à effectuer ces contrôles.

En effet, les services de la DDTM/DML du Morbihan mènent depuis que la réglementation le permet une politique déterminée de détection des conduites à risques sur l'activité de transports de passagers en mer de manière à garantir le meilleur niveau de sécurité aux usagers.

Les contrôles dans ce domaine continueront à être diligentés dans les prochains mois.



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan